

FONDATION ATD QUART MONDE
MOUVEMENT ATD QUART MONDE
VOLONTARIAT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE
ATD QUART MONDE TERRE ET HOMME DE DEMAIN
MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE
ATD QUART MONDE NOISY
ATD QUART MONDE LA RÉUNION
TRAVAILLER ET APPRENDRE ENSEMBLE
ASSOCIATION ANDRE MICARD

Siège Social : 63 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

FONDATION ATD QUART MONDE
MOUVEMENT ATD QUART MONDE
VOLONTARIAT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE
ATD QUART MONDE TERRE ET HOMME DE DEMAIN
MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE
ATD QUART MONDE NOISY
ATD QUART MONDE LA RÉUNION
TRAVAILLER ET APPRENDRE ENSEMBLE
ASSOCIATION ANDRE MICARD

Siège Social : 63 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINES**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux Membres,

Jégard Créatis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes combinés ATD QUART MONDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine des entités combinées à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

« Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe Associatif ATD Quart Monde, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources (CER) combiné et du compte de résultat par origine et par destination (CROD) combiné décrites dans le point 5 de l'annexe sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées. »

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe Associatif ATD Quart Monde, nous avons vérifié que les traitements comptables des legs, donations et assurances-vie sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes combinés.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la Direction de l'entité combinante d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la Direction de l'entité combinante d'évaluer la capacité du Groupe Associatif ATD Quart Monde à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes combinés ont été arrêtés par l'entité combinante.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes combinés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Groupe Associatif ATD Quart Monde.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe associatif à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 27 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Cécile LE BAGOUSSE
Commissaire aux Comptes

Jégard Créatis



COMPTES ANNUELS



BILAN COMBINE 2023

ACTIF		2023			2022
		Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	395 772	368 855	26 917	42 662
	Frais d'établissement	0	0	0	0
	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
	Logiciels, droits & valeurs similaires	377 859	350 942	26 917	42 662
	Autres immobilisations incorporelles	17 913	17 913	0	0
	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles :	36 766 209	19 810 318	16 955 891	17 631 673
	Terrains	2 533 408	0	2 533 408	2 533 408
	Constructions	30 140 501	17 687 137	12 453 364	13 442 359
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	231 648	214 486	17 162	8 061
	Agencements, aménagements divers	1 470 815	1 308 165	162 650	193 261
	Autres immobilisations corporelles	774 875	600 530	174 345	151 205
	Immobilisations corporelles en cours	174 616	0	174 616	5 045
	Avances et acomptes	0	0	0	0
	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 440 346	0	1 440 346	1 298 335
	Immobilisations financières (1) :	50 406	2 597	47 810	53 712
	Participations	168	0	168	168
	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
	Titres immobilisés de la dotaion	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Autres immobilisations financières	50 239	2 597	47 642	53 545
TOTAL I		37 212 387	20 181 769	17 030 618	17 728 048
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :	51 734	28 551	23 183	29 699
	Matières premières et autres approvisionnements	51 734	28 551	23 183	29 699
	Avances et acomptes versés sur commandes	21 093		21 093	2 308
	Créances (2) :	2 144 923	32 243	2 112 680	2 210 890
	Créances usagers et comptes rattachés	160 831	32 243	128 588	231 815
	Créances reçues par legs ou donations	692 264		692 264	627 567
	Autres créances d'exploitation	1 291 829		1 291 829	1 351 508
	Valeurs mobilières de placement	20 349 529	2 044	20 347 485	19 760 838
	Disponibilités	5 344 093		5 344 093	7 848 611
	Charges constatées d'avance (3)	136 171		136 171	131 503
TOTAL II		28 047 543	62 838	27 984 705	29 983 848
	Frais d'émissions des emprunts (III)	0	0	0	0
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
	Ecarts de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		65 259 931	20 244 607	45 015 323	47 711 896

PASSIF		2023	2022
FONDS PROPRES (*)	Fonds propres sans droits de reprise :	13 536 992	13 536 992
	Fonds propres statutaires (sans droit de reprise)	1 908 144	1 908 144
	Fonds propres complémentaires (sans droit de reprise)	11 628 848	11 628 848
	Fonds propres avec droit de reprise :	204 125	204 125
	Fonds propres statutaires (avec droit de reprise)	36 588	36 588
	Fonds propres complémentaires (avec droit de reprise)	167 537	167 537
	Ecart de réévaluation	0	0
	Réserves	18 735 929	18 688 261
	Report à nouveau (a)	9 316 982	10 626 217
	Résultat de l'exercice (b)	-2 414 639	-1 261 567
	Fonds propres consommables	0	0
	Subventions d'investissement	347 538	352 134
Provisions réglementées	176 929	176 929	
TOTAL I		39 903 856	42 323 092
FONDS REPORTES	Fonds reportées et dédiés :	2 894 256	2 916 137
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 132 610	1 925 902
	Fonds dédiés	761 647	990 235
TOTAL II		2 894 256	2 916 137
PROVISIONS	Provisions :	347 139	353 851
	Provisions pour risques	15 739	22 451
	Provisions pour charges	331 400	331 400
TOTAL III		347 139	353 851
DETTES (1)(d)	Emprunts obligatoires	10 231	13 641
	Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (2)	25 940	30 263
	Emprunts et dettes financières divers	0	0
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	488 376	304 920
	Dettes des legs ou donations	0	0
	Dettes fiscales et sociales	1 011 516	883 088
	Dettes sur les immobilisations et comptes rattachés	0	0
	Autres dettes	118 658	144 560
	Produits constatés d'avance	215 350	742 343
TOTAL IV		1 870 072	2 118 816
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		45 015 323	47 711 896

COMPTE DE RESULTAT 2023

	2023	2022
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	249 937	295 368
Ventes de prestations de service	171 904	104 761
Produits de tiers financeurs	0	0
Concours publics et subvention d'exploitation	3 808 278	4 106 433
Subvention publiques	0	0
Autres subventions	0	0
Versement des fondateurs	0	0
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>		
- Dons	5 651 465	5 789 840
- Mécénats	382 299	400 276
- Legs	2 087 628	3 191 492
Adhésions	162 724	186 642
Contributions financières reçues	766 675	606 801
Reprise sur provisions et transferts de charges	265 948	140 851
Utilisations des fonds dédiés (report des ressources non utilisées)	337 588	507 787
Cessions d'immobilisations	0	0
Autres produits	447 734	373 166
TOTAL I	14 332 179	15 703 417
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 324 788	1 328 948
Ventilations des stocks	0	0
Autres charges externes	2 780 946	3 313 996
<u>Aides financières versés par l'entité</u>		
- Aides financières	2 517 101	2 347 206
- Reversement dons et mécénats	27 785	34 903
Impôts, taxes et versements assimilés	772 215	763 158
Salaires et traitements	6 050 372	5 656 858
Charges sociales	1 883 236	1 691 980
Autres charges de personnel	170 508	152 077
<u>Dotation aux amortissements et aux provisions</u>		
Sur immobilisation dotation aux amortissements	1 188 981	1 161 649
Sur immobilisation dotation aux provision	13 000	300 000
Sur actif circulant : dotation aux provisions	28 551	38 641
Pour risques et charges : dotation aux provisions	0	0
Provisions pour dépréciation valeurs mobilières	0	0
Report de fonds dédiés	109 000	118 904
Autres charges	320 995	344 263
TOTAL II	17 187 478	17 252 584
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 855 298	-1 549 167

	2023	2022
Produits financiers :		
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	10 104	3 676
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	11 519	28 793
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	443 007	360 811
TOTAL III	464 630	393 280
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 597	100 473
Intérêts et charges assimilées	0	4
Différences négatives de change	16 198	26 426
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	18 795	126 903
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	445 836	266 377
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	-2 409 463	-1 282 790
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion (produits exceptionnels)	50 484	44 627
Sur opérations en capital (produits exceptionnels)	0	870
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
TOTAL V	50 484	45 497
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion (charges exceptionnelles)	55 054	24 273
Sur opérations en capital (charges exceptionnelles)	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (charges exceptionnelles)	0	0
TOTAL VI	55 054	24 273
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-4 571	21 224
Impôt sur les sociétés (VII)	606	0
Total des produits (I + III + V)	14 847 294	16 142 194
Total des charges (II + IV + VI + VII)	17 261 933	17 403 760
Excédent ou déficit	-2 414 639	-1 261 567

Contributions volontaires en nature

Évaluation des contributions volontaires en nature :	2023	2022
Bénévolat (produits)	62 169	53 278
Prestation en nature (produits)	295 818	277 927
Dons en nature (produits)	0	0
Total	357 987	331 206

Évaluation des contributions volontaires en nature :	2023	2022
Bénévolat (charges)	62 169	53 278
Prestation en nature (charges)	295 818	277 927
Dons en nature (charges)	0	0
Total	357 987	331 206

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 284 116	8 284 116	9 569 120	9 569 120
1.1 Cotisations sans contrepartie	162 724	162 724	186 642	186 642
1.2 Dons, legs et mécénat	8 121 392	8 121 392	9 381 608	9 381 608
- Dons manuels	5 651 465	5 651 465	5 789 840	5 789 840
- Legs, donations et assurances-vie	2 087 628	2 087 628	3 191 492	3 191 492
- Mécénat	382 299	382 299	400 276	400 276
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	870	870
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 249 781		1 892 323	
2.1 Cotisations avec contrepartie	447 734		373 166	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 802 047		1 519 157	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 808 278		4 106 433	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	167 531		66 531	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	337 588	219 250	507 787	260 096
TOTAL	14 847 294	8 503 366	16 142 194	9 829 216

Suite page suivante

	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	14 816 031	9 250 467	14 858 613	9 422 285
1.1 Réalisées en France	7 588 012	3 310 309	7 980 124	3 714 185
- Actions réalisées par l'organisme en France	7 500 853	3 260 824	7 797 409	3 544 264
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	87 159	49 486	182 715	169 921
1.2 Réalisées à l'étranger	7 228 019	5 940 158	6 878 489	5 708 100
- Actions réalisées par l'organisme à l'étranger	4 826 539	3 999 533	3 304 644	2 516 362
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 401 480	1 940 626	3 573 845	3 191 738
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	685 028	665 360	689 065	668 617
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	476 917	476 917	486 755	477 640
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	208 111	188 443	202 310	190 977
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 609 716	1 025 549	1 698 537	972 383
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	41 551	0	38 641	0
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	606	0	0	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	109 000	0	118 904	50 000
TOTAL	17 261 933	10 941 377	17 403 760	11 113 285
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 414 639	-2 438 011	-1 261 567	-1 284 068

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	357 987	357 987	331 206	331 206
Bénévolat	0	0	0	0
Prestations en nature	357 987	357 987	331 206	331 206
Dons en nature	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - Concours publics en nature	0		0	
Prestations en nature (concours publics)	0	0	0	0
Dons en nature (concours publics)	0	0	0	0
TOTAL	357 987	357 987	331 206	331 206
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	227 626	227 626	221 833	221 833
Réalisées en France	172 246	172 246	148 519	148 519
Réalisées à l'étranger	55 381	55 381	73 315	73 315
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	52 383	52 383	47 497	47 497
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	77 978	77 978	61 875	61 875
TOTAL	357 987	357 987	331 206	331 206
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0	0

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	9 250 467	9 422 285
1.1 Réalisées en France	3 310 309	3 714 185
- Actions réalisées par l'organisme	3 260 824	3 544 264
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	49 486	169 921
1.2 Réalisées à l'étranger	5 940 158	5 708 100
- Actions réalisées par l'organisme	3 999 533	2 516 362
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 940 626	3 191 738
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	665 360	668 617
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	476 917	477 640
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	188 443	190 977
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 025 549	972 383
TOTAL DES EMPLOIS	10 941 377	11 063 285
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	50 000
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-2 438 011	-1 284 068
TOTAL	8 503 366	9 829 216

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 -RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 284 116	9 569 120
1.1 Cotisations sans contrepartie	162 724	186 642
1.2 Dons, legs et mécénats	8 121 392	9 381 608
- Dons manuels	5 651 465	5 789 840
- Legs, donations et assurances-vie	2 087 628	3 191 492
- Mécénats	382 299	400 276
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	870
TOTAL DES RESSOURCES	8 284 116	9 569 120
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	219 250	260 096
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	8 503 366	9 829 216

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	20 739 008	22 082 555
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-2 438 011	-1 284 068
Retraitement excédent générosité du public 2021		-64 190
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	4 711	4 711
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	18 305 708	20 739 008

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	227 626	221 833
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	52 383	47 497
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	77 978	61 875
TOTAL	357 987	331 206

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	357 987	331 206
Bénévolat	0	0
Prestations en nature	357 987	331 206
Dons en nature	0	0
TOTAL	357 987	331 206

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	839 657	1 049 753
(-) Utilisation Retraitement 2020	-219 250	-260 096
(+) Report	0	50 000
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	620 407	839 657

**ANNEXE des comptes combinés
Groupe associatif ATD QUART MONDE
Exercice 2023**

Sommaire

1.	Présentation du Groupe associatif ATD Quart Monde	13
1.1.	Positionnement général.....	13
1.2.	Organisation juridique.....	13
2.	Règles et méthodes comptables.....	14
2.1.	Comptabilité générale.....	14
2.2.	Combinaison	15
3.	Missions respectives des différentes entités et principales transactions réalisées entre elles, ces transactions étant éliminées pour élaborer les comptes combinés	16
3.1.	La Fondation ATD Quart Monde.....	16
3.2.	Volontariat International.....	16
3.3.	Le Mouvement ATD Quart Monde	17
3.4.	L'Association André Micard	18
3.5.	ATD Quart Monde – Terre et Homme de Demain.....	18
3.6.	Le Mouvement International ATD Quart Monde.....	18
3.7.	L'association ATD Quart Monde de Noisy-le-Grand	18
3.8.	Travailler et Apprendre Ensemble	19
3.9.	ATD Quart Monde Réunion	19
4.	Commentaires sur les comptes combinés	20
4.1.	Événements significatifs en 2023	20
4.2.	Perspectives 2024.....	20
5.	Commentaires sur le compte d'emploi des ressources combiné.....	21
5.1.	Cadre légal.....	21
5.2.	Compte de résultat par origine et destination	21
5.3.	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	23
5.4.	Rappel du calcul du premier montant de ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 2020 (hors fonds dédiés)	23
5.5.	Valorisation du bénévolat et contribution en nature	24
6.	Annexes	25
A.	Immobilisations et amortissements.....	26
B.	Variation des fonds propres.....	27
C.	Variation des fonds dédiés	28
D.	Etat des créances.....	29
E.	Etat des dettes	30
F.	Comptes courants Association sœurs	31
G.	Valeurs mobilières de placement.....	32
H.	Engagements hors bilan.....	33
I.	Etat des provisions	34
J.	Legs, donations et assurances-vie	35

1. Présentation du Groupe associatif ATD Quart Monde

1.1. Positionnement général

Le Groupe ATD Quart Monde fait, depuis 1999, partie du Comité de la Charte de déontologie des organismes faisant appel à la générosité du public. Cet agrément a été renouvelé en 2024 pour une nouvelle période de 3 ans.

1.2. Organisation juridique

Le Groupe associatif ATD Quart Monde comprend 9 structures juridiquement autonomes :

- Fondation ATD Quart Monde,
- Mouvement ATD Quart Monde,
- Association Volontariat International ATD Quart Monde, nommée ci-dessous « Volontariat International »,
- Association André Micard,
- Association ATD Quart Monde Terre et Homme de Demain,
- Mouvement International ATD Quart Monde,
- Association ATD Quart Monde Noisy-le-Grand,
- Mouvement ATD Quart Monde Réunion,
- Association Travailler et Apprendre Ensemble, nommé aussi TAE.

En 2021, l'association André Micard intègre le périmètre des comptes combinés. Pour l'essentiel, la conséquence est que les frais de personnel qui sont supportés par cette association ne sont plus considérés comme des services extérieurs mais sont bien comptabilisés ici en charges de personnel.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Comptabilité générale

Les comptes annuels présentés ici sont ceux du Groupe associatif ATD QUART MONDE pour l'exercice social ayant couru du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Ils ont été élaborés et présentés dans le respect du principe de prudence et en conformité avec les dispositions prévues par les lois et réglementations françaises, ainsi qu'avec les normes édictées par le Conseil National de la Comptabilité. Ils se conforment donc au règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et au règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes suivants ont été respectés :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

L'évaluation des éléments figurant tant à l'actif qu'au passif du bilan a été pratiquée par application de la méthode des coûts historiques, éventuellement corrigés de provisions et/ou d'amortissements.

Le règlement ANC n°2018-06 a été mis en application avec les comptes de l'exercice 2020. Les principaux changements sont rappelés ici :

- a) Les legs et donations qui étaient mentionnés en engagements hors bilan sont maintenant comptabilisés à la date d'entrée en application du présent règlement, en appliquant la méthode rétrospective ; tous les biens destinés à être vendus figurent dorénavant à l'actif du bilan ; la contrepartie de la comptabilisation des immobilisations et des créances est le compte de fonds reportés dans l'attente de la vente des biens.
- b) Le mécénat est maintenant présenté comme partie des ressources provenant de la générosité du public.
- c) Le compte de résultat fait l'objet d'un tableau annexe qui présente les produits par origine et les charges par destination.
- d) Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public fait l'objet d'une nouvelle présentation, complémentaire au compte de résultat par origine et destination ; il est mis en annexe à la suite de celui-ci.
- e) Les variations des fonds propres et des fonds dédiés font l'objet d'une nouvelle présentation.

Principales méthodes utilisées :

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires. La valeur des terrains est distinguée de la valeur des constructions et celles-ci sont éclatées en plusieurs composants en fonction de leur durée probable d'utilisation. Les

amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation.

- Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

- Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

- Dons

Les dons courants sont comptabilisés en produits dans le compte de résultat au cours de l'exercice où ils sont reçus. Les donateurs peuvent affecter leurs dons à une action particulière. Ces actions ne sont pas menées par la Fondation ATD mais par les associations sœurs soutenues par la Fondation. Les dons courants affectés par les donateurs à une action particulière sont portés euro pour euro en charges du compte de résultat afin d'être intégralement reversés aux associations menant les actions.

- Fonds dédiés et fonds reportés

Les fonds dédiés sont enregistrés au passif du bilan et correspondent à la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds reportés sont des nouveaux comptes introduits par le règlement ANC 2018-06. Ils suivent la même logique que les fonds dédiés pour les biens issus des legs et donations qui n'ont pas été vendus ou encaissés à la clôture de l'exercice.

2.2. Combinaison

Le présent document présente les comptes combinés du Groupe associatif ATD Quart Monde. Cette combinaison est réalisée en quatre étapes :

- Agrégation des comptes des 9 structures (liste donnée en 1.2).
- Analyse de toutes les transactions entre les structures et retraitement de celles-ci en élimination afin d'éviter une double comptabilisation de charges et de produits. Au niveau du bilan, élimination des comptes de liaisons entre structures.
- Élimination des écritures de charges et produits internes à l'association du volontariat correspondant à la péréquation de salaires effectuée par les volontaires permanents, afin d'éviter une double comptabilisation en charges des salaires nets d'une part et des indemnités d'autres part.
- Traitement analytique des éliminations afin de construire le Compte d'Emploi des Ressources (CER). Au niveau du compte d'emploi des ressources, c'est la charge dans sa destination finale qui est conservée (cf. commentaires CER pour le détail de sa construction).

3. Missions respectives des différentes entités et principales transactions réalisées entre elles, ces transactions étant éliminées pour élaborer les comptes combinés

3.1. La Fondation ATD Quart Monde

La Fondation ATD Quart Monde a pour mission de gérer ses biens mobiliers et immobiliers en garantissant la fidélité aux options de base d'ATD Quart Monde. Dans cette mission, la Fondation fait appel à la générosité du public et met à disposition des ressources, principalement au profit des associations du groupe.

La Fondation reçoit les dons issus des appels à la générosité du public et les gère selon 2 grandes catégories, les dons affectés et non affectés. Elle **reverse intégralement les dons affectés aux associations concernées** : Volontariat International reçoit les dons affectés au volontariat (**832 586 €**) ; le Mouvement ATD Quart Monde reçoit les dons affectés à l'action en France (**659 387 €**) ainsi que les versements de cotisations d'adhésions, de ventes de publications et de participations diverses accompagnant des dons ; le Mouvement international reçoit les dons affectés à l'action internationale (**84 767 €**) ; au même titre, TAE a reçu aussi **1 610 €**.

Il en est de même pour le mécénat reçu par l'intermédiaire de la Fondation : **48 500 €** ont été reversés au Mouvement ATD Quart Monde et **55 000 €** à TAE.

La Fondation ATD Quart Monde décide l'utilisation des dons non affectés en fonction des besoins et des priorités. **Elle verse des subventions de fonctionnement** aux autres structures du groupe et à d'autres structures nationales du Mouvement ATD Quart Monde présentes, en Europe et en Amérique du Nord pour soutenir leur action aux côtés des familles les plus pauvres.

La Fondation, qui dispose d'un fonds dédié à la protection des archives du Centre Joseph Wresinski et au rayonnement de la pensée du Père Joseph a versé une subvention de **150 000 €** au Mouvement International ATD Quart Monde pour des projets menés à ce titre.

La Fondation ATD Quart Monde met à disposition des associations des biens immobiliers pour mener leur action. Elle demande, dans la mesure des moyens des équipes concernées, une participation financière appelée "contribution à l'effort immobilier de la Fondation", qui a représenté au total **523 123 €** (451 625 € pour le Mouvement ATD Quart Monde, 40 030 € pour Noisy-le-Grand, 3 507 € pour TAE et 27 961 € pour ATD Réunion).

3.2. Volontariat International

L'association Volontariat International ATD Quart Monde constitue le support juridique permettant l'existence du projet original du Volontariat ATD Quart Monde.

Face à une population vivant dans la misère de génération en génération, il s'est affirmé la nécessité de créer un corps de volontaires, des personnes qui consacrent tout ou partie de leur vie à un engagement avec les populations très pauvres. Afin de pouvoir durer de nombreuses années dans un engagement avec une grande disponibilité, il était nécessaire d'apporter à ces volontaires la sécurité d'une protection sociale et d'une rémunération permettant de vivre simplement. En l'absence dans la législation française d'un statut du volontariat de longue durée, il a été adopté un statut juridique de salarié pour la plupart des volontaires ATD Quart

Monde. Ils sont donc des salariés acceptant le reversement intégral de leur salaire net dans une caisse de péréquation gérée par Volontariat International.

Cette association joue principalement les rôles suivants :

- Assurer l'animation et l'organisation de rencontres de réflexion sur l'engagement avec les plus pauvres ainsi qu'un soutien financier au développement du volontariat international dans d'autres pays,
- Effectuer la péréquation de salaires entre les volontaires ATD Quart Monde présents principalement en France et en Belgique, c'est à dire la mise en commun des salaires et revenus des volontaires puis la redistribution sous forme d'indemnités mensuelles et aides au paiement des charges de logement ou d'impôts sur le revenu.
- Le Mouvement ATD Quart Monde, l'association ATD Quart Monde Noisy-le-Grand et TAE sont employeurs de volontaires. Ces structures versent donc les salaires nets des volontaires qu'ils emploient à Volontariat International qui effectue la péréquation.

Dans le périmètre de ces comptes combinés, cette péréquation représente un montant de **1 762 159 €**.

Cette année, le soutien de l'engagement de volontaires en France et dans le monde a fait l'objet d'une subvention complémentaire de la part de l'association Volontariat International au Mouvement ATD Quart Monde (**300 000 €**) et au Mouvement International ATD Quart Monde (**100 000 €**).

Le Volontariat International a reçu des remboursements de frais de logement du Mouvement ATD Quart Monde France (**5 784 €**), du Mouvement ATD Quart Monde Noisy-le-Grand (**300 €**) et de TAE (**300 €**).

3.3. Le Mouvement ATD Quart Monde

Le Mouvement ATD Quart Monde gère principalement l'action menée en France et il est employeur des volontaires menant des projets pilotes sur le territoire français, soit environ **125** volontaires permanents.

Le Mouvement ATD Quart Monde a reçu de la Fondation une subvention de fonctionnement s'élevant à **2 000 000 €**.

Le Mouvement ATD Quart Monde met à disposition de Volontariat International du personnel qui assure le suivi des missions, la gestion administrative et l'aide à la réinsertion des volontaires de solidarité internationale. Ce travail a fait l'objet d'un remboursement de Volontariat International pour un montant de **202 932 €**.

Le Mouvement ATD Quart Monde apporte également son soutien aux autres associations par la mise à disposition de volontaires. A ce titre, il a facturé des frais de personnel au centre de promotion familiale de Noisy-le-Grand pour un montant de **80 133 €**, au Mouvement International ATD Quart Monde **1 062 899 €**, à TAE **25 055 €** et à ATD Quart Monde Réunion **25 713 €**.

Il gère aussi les Editions Quart Monde et les sites internet et a facturé ces services et d'autres frais de coordination à la Fondation (**46 536 €**), à Noisy-le-Grand (**42 787 €**), à l'Île de la Réunion (**137 €**) et au Mouvement International (**9 672 €**).

Le Mouvement ATD Quart Monde a également reversé **15 000 €** à TAE pour le mécénat reçu par son intermédiaire.

3.4. **L'Association André Micard**

Les salariés, travaillant pour le Mouvement ATD Quart Monde sans avoir un engagement de volontaires, sont recrutés par l'association André Micard qui les met à disposition. A ce titre, l'association a facturé des frais de personnel au Mouvement ATD Quart Monde pour un montant de **1 422 210 €**, à la Fondation ATD Quart Monde pour **172 192 €**, au Volontariat International pour **31 799 €** et au Mouvement International pour **821 336 €**.

3.5. **ATD Quart Monde – Terre et Homme de Demain**

L'association **Terre et Homme de Demain** était l'organisme d'envoi des volontaires de solidarité internationale. C'est maintenant le rôle du Mouvement International qui en poursuit ses activités.

Aucune transaction avec une autre entité n'a été réalisée cette année.

3.6. **Le Mouvement International ATD Quart Monde**

Le Mouvement International ATD Quart Monde a pour rôle de s'engager au sein des instances internationales, notamment l'ONU, afin que les plus pauvres ne soient pas oubliés au niveau mondial et puissent être entendus. Il anime le Mouvement dans le monde, en organisant les réunions internationales. Il a la charge du Centre Joseph Wresinski, situé à Baillet-en-France, qui se consacre à la conservation des archives du Mouvement, à leur accessibilité et au rayonnement de la pensée du Père Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement. Il fournit un soutien financier et administratif aux équipes engagées hors de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Il envoie aussi des volontaires permanents dans ces équipes. En France, les équipes du Mouvement International sont accueillies sur les sites de Méry-sur-Oise, Pierrelaye et Baillet, qui constituent ce que le Mouvement appelle le « Centre international ».

Pour l'ensemble de ces missions et en supporter les charges, le Mouvement International a reçu de la Fondation une subvention de **3 600 000 €**.

Le Mouvement International ATD Quart Monde a remboursé au Volontariat International des indemnités de réinstallation des volontaires de retour de l'étranger s'élevant à **3 700 €**.

La Fondation ATD Quart Monde a remboursé au Mouvement International des frais de mise à disposition de locaux ou logements s'élevant à **10 177,07 €**. Le Mouvement ATD Quart Monde a remboursé au même titre le Mouvement International un montant de **50 066,87 €**.

3.7. **L'association ATD Quart Monde de Noisy-le-Grand**

L'association ATD Quart Monde de Noisy-le-Grand est un centre de promotion familiale où l'action de promotion familiale, sociale et culturelle vise à permettre à des familles vivant dans l'extrême pauvreté de passer d'une situation de non-droit à une reconquête de l'ensemble de leurs droits fondamentaux et à l'exercice de leurs responsabilités familiales et sociales.

ATD Quart Monde Noisy-le-Grand a mis à disposition du personnel et a ainsi facturé des frais de personnel à TAE (**13 723 €**). L'association a également refacturé une facture d'eau à TAE (**757 €**).

3.8. Travailler et Apprendre Ensemble

Travailler et Apprendre Ensemble est un projet pilote destiné à inventer de nouvelles manières de travailler et d'apprendre ensemble, en associant des personnes en situation de grande exclusion et d'autres travailleurs de tous milieux.

Il a fourni du matériel informatique au Mouvement ATD Quart Monde (**361 €**) et au Mouvement International (**743 €**).

Il a apporté des prestations (bâtiment, ménage, entretien) à ATD Quart Monde Noisy-le-Grand pour un total de **47 118 €** et au Mouvement ATD Quart Monde pour **18 400 €**.

3.9. ATD Quart Monde Réunion

ATD Quart Monde Réunion est l'association qui porte l'action d'ATD Quart Monde à La Réunion. Elle a reçu de la Fondation une subvention de fonctionnement s'élevant à **52 000 €**.

4. Commentaires sur les comptes combinés

Les comptes combinés se caractérisent par les éléments suivants :

Total du Bilan	45 015 323 €
Total du compte de résultat (produits)	14 847 294 €
Dont résultat de l'exercice (déficit)	- 2 414 639 €

L'exercice, de durée de 12 mois, recouvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

4.1. Événements significatifs en 2023

« L'effet de rattrapage » des activités n'ayant pas pu avoir lieu durant le pic de la crise sanitaire, survenu en 2022, s'est estompé en 2023 et a contribué à une relative maîtrise des charges. Cependant, les postes de dépenses exposés à l'inflation (dépenses d'énergie, charges de personnel...) ont poursuivi leur hausse. En conséquence, les subventions d'équilibre versées par la Fondation aux entités du Mouvement s'accroissent (+4%), les différentes équipes d'Europe et d'Amérique du Nord ayant vécu les mêmes phénomènes.

Ce niveau de charge n'a pas pu être couvert sur l'exercice, pour la deuxième année consécutive, par des ressources d'exploitation qui sont, elles, globalement en baisse.

La plupart de nos ressources sont en effet en baisse (dons -2,4%, mécénats -4,5%, subventions publiques -7,3%), et non compensées par l'accroissement des contributions financières reçues (subventions privées +26,4%). Les legs, tout en revenant à une moyenne historique, enregistrent la variation la plus forte (-34,6%), en raison de délais de réalisation plus importants qu'attendus et constituent le principal facteur de baisse des ressources sur l'exercice.

Des explications plus détaillées sont fournies dans le rapport de gestion.

4.2. Perspectives 2024

Malgré une seconde année consécutive au déficit exceptionnellement important, il n'y a pas de remise en cause de la capacité du groupe associatif à poursuivre ses missions. Le renforcement du suivi et du contrôle budgétaire se poursuivent, et le lancement en novembre 2023 d'une nouvelle stratégie financière moyen terme vise à accroître les produits et réduire les dépenses pour retrouver un équilibre budgétaire.

Des explications plus détaillées sont fournies par le rapport de gestion.

5. Commentaires sur le compte d'emploi des ressources combiné

5.1. Cadre légal

Le compte d'emploi des ressources (CER) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été réalisé en application de l'arrêté du 26 décembre 2018 portant homologation du règlement comptable ANC 2018-06.

Les règles d'établissement du compte d'emploi des ressources ont été arrêtées par le conseil d'administration de la Fondation ATD Quart Monde du 24 mars 2010 et approuvées par l'organe décisionnel de chaque entité participant aux comptes combinés. Elles ont été mises à jour par le conseil d'administration de la Fondation ATD Quart Monde du 16 juin 2015 et du 3 décembre 2020 pour sa mise en conformité avec le règlement ANC 2018-06.

5.2. Compte de résultat par origine et destination

A. Ressources

Les produits du compte de résultat sont ventilés sans aucun retraitement dans les rubriques de produits du compte de résultat par origine et destination :

1) Produits liés à la générosité du public :

- Cotisations sans contrepartie
- Dons manuels
- Legs, donations et assurances-vie
- Mécénat : participations, contributions et subventions apportées par les acteurs du monde économique (entreprises, fondations d'entreprise...)

2) Produits non liés à la générosité du public :

- Adhésions
- Vente (produits et services, publications, ...)
- Contributions financières d'autres organismes
- Participations diverses, remboursements et solde de la péréquation des salaires
- Loyers encaissés
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers (revenus des placements et produits sur cessions de valeurs mobilières)
- Cessions d'immobilisations
- Autres produits exceptionnels

3) Subventions et autres concours publics

- Toutes les subventions. La dotation globale versée au CHRS de Noisy le Grand est intégré aux subventions.

4) Reprises sur provisions et dépréciations

5) Utilisations des fonds dédiés antérieurs

B. Emplois

1) Missions sociales

Les missions sociales d'ATD Quart Monde s'organisent selon 4 axes complémentaires qui lui permettent de mener une action globale contre la misère et pour la construction d'une société où chacun est respecté dans son égale dignité et a sa place pleine et entière :

- l'action au niveau national et international avec des personnes, familles, communautés très pauvres, quel que soit son domaine, ainsi que le travail d'évaluation, de programmation et de coordination de ces actions ;
- le travail de représentation publique de ces populations auprès de toutes instances locales, nationales et internationales ;
- les travaux d'étude et de recherche, l'effort de formation permettant de mieux connaître qui sont les plus pauvres et d'agir ensemble ;
- les actions de mobilisation civique et d'information de l'ensemble des citoyens pour que les choses changent.

Les missions sociales sont ventilées ici selon qu'elles sont réalisées en France ou à l'étranger, les emplois étant comptabilisés selon l'utilisation finale de chacune des associations. On distingue ensuite les actions réalisées directement et les versements effectués à d'autres organismes agissant en France ou à l'étranger.

2) Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public :

Seule la Fondation ATD Quart Monde recueille les fonds issus de la générosité du public.

Les frais de collecte incluent notamment des coûts d'imprimerie, de courrier et de traitement liés à l'appel et à la collecte : coût direct des appels et messages, traitement des chèques, envoi des reçus fiscaux et de la lettre annuelle aux amis donateurs.

Frais de recherche d'autres ressources : une équipe au centre national et une autre au centre international assurent la recherche de fonds privés (entreprises, fondation...) et de subventions. Elles effectuent le suivi de l'utilisation des fonds et en font les rapports aux organismes financeurs.

3) Frais de fonctionnement

Les frais de gestion comprennent le coût des équipes administration France, administration internationale et Fondation assurant les missions suivantes : centralisation du traitement comptable, gestion administrative du personnel, suivi des assurances, gestion financière et immobilière, et soutien aux personnes bénévoles portant les responsabilités ci-dessus à un niveau local, national ou hors de France ; ainsi que les coûts équivalents portés par les structures locales : ATD Quart Monde Noisy le Grand, ATD Quart Monde La Réunion et TAE (principalement frais de comptabilité et de commissariat aux comptes).

Ils comprennent aussi les charges financières (frais bancaires, intérêts d'emprunts et moins-values sur valeurs mobilières) et exceptionnelles.

4) Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations comprennent notamment :

- Les provisions pour dépréciation des valeurs mobilières dotées au titre de l'exercice. Une provision est enregistrée quand une valeur mobilière est inférieure au 31 décembre à son cours d'achat. Elle est reprise sur l'exercice suivant lorsque sa valeur est revenue à son cours d'achat.
- Les provisions pour risques divers et travaux.
- La provision pour dépréciation des stocks de livres.

5) Impôt sur les bénéfices

Pour les activités concernées.

6) Reports en fonds dédiés de l'exercice

Ils représentent la fraction des dons ou subventions affectés reçus en 2023 et non utilisée sur l'exercice.

5.3. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, les produits liés à la générosité du public incluent le mécénat. Le processus d'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public respecte les principes suivants :

- 1) Les frais d'appel à la générosité du public sont entièrement couverts par les ressources collectées auprès du public,
- 2) Les frais d'appels étant couverts, les produits de la générosité du public sont affectés prioritairement aux missions sociales en France ou à l'étranger (selon les missions des entités), en respectant les volontés exprimées par les donateurs,
- 3) Il n'est pas exclu que les frais de fonctionnement soient couverts en partie par des produits liés à la générosité du public ; ces frais de fonctionnement seront néanmoins couverts prioritairement par les autres produits « hors générosité du public ».

5.4. Rappel du calcul du premier montant de ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 2020 (hors fonds dédiés)

Ce calcul a été rendu nécessaire par l'adoption des nouvelles règles et méthodes comptables applicables rétrospectivement.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public au 31/12/2019 (hors fonds dédiés) a été obtenu par une approximation calculée, visant à estimer la part de ressources AGP non affectées et non utilisées par le passé. Il a été obtenu à la lecture du bilan au 31/12/2019 par l'addition des valeurs mobilières de placements et de la trésorerie, diminuée des fonds dédiés et des subventions d'investissements.

5.5. Valorisation du bénévolat et contribution en nature

Nous faisons le choix de ne pas valoriser monétairement le bénévolat dans les contributions volontaires en nature. Les alliés et militants sont principalement engagés dans leur travail, quartiers, familles, réseaux sociaux etc. Cet engagement citoyen n'est pas assimilable à un nombre d'heures passées dans une action, puisque c'est en quelque sorte l'engagement de toute une partie de leur vie professionnelle ou citoyenne. Le Mouvement ne dispose pas d'outil pour mesurer le temps passé par les alliés, militants et bénévoles pour leur action. L'approche du bénévolat en termes d'heures passées est en effet très décalée et non appropriée à la forme d'engagement proposée par ATD Quart Monde. Près de 11 000 membres actifs s'engagent ainsi dans le refus de la misère au quotidien, pour faire bouger la société et soutenir l'accès de tous aux droits de tous.

6. Annexes

- A. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS
- B. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
- C. VARIATION DES FONDS DEDIES
- D. CREANCES
- E. DETTES
- F. COMPTES COURANTS ASSOCIATIONS SŒURS
- G. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
- H. ENGAGEMENTS HORS BILAN
- I. PROVISIONS
- J. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

A. Immobilisations et amortissements

Valeurs brutes des immobilisations

	A nouveau	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Total fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	395 623	70 817			466 440
Terrains, Bâtiments, Constructions	32 587 861	72 532		2 475	32 662 868
Matériels et outillage	264 761	3 939	30 499		238 202
Instal. Générales, aménagements	1 505 046	9 687	32 876		1 481 856
Matériels de transport	330 633	28 344	10 738		348 239
Matériels de bureau et informatique	382 423	67 616	59 580		390 458
Mobilier	35 943	1 668	7 987		29 624
Total immos corporelles	35 106 666	183 785	141 680	2 475	35 151 247
Immobilisations en cours	5 045	103 948	2 570	-2 475	103 948
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	1 298 335	510 630	368 619		1 440 346
TOTAL	36 805 669	869 181	512 869		37 161 981

Amortissements des immobilisations

	A nouveau	Dotations	Reprises	Virements de poste à poste	Total fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	352 961	15 894			368 855
Terrains, Bâtiments, Constructions	16 629 908	1 053 203			17 683 111
Matériels et outillage	256 700	5 637	41 298		221 040
Instal. Générales, aménagements	1 293 971	40 297	22 078		1 312 191
Matériels de transport	251 678	32 343	10 738		273 284
Matériels de bureau et informatique	312 095	40 796	59 050		293 841
Mobilier	34 020	818	7 987		26 851
Total immos corporelles	18 778 373	1 173 094	141 149		19 810 318
Immobilisations en cours					
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés					
TOTAL	19 131 334	1 188 988	141 149		20 179 173

B. Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT 2022		Régularisation	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	13 536 992	0	0	0	0	0	0	0	13 536 992
Fonds propres avec droit de reprise	204 125	0	0	0	0	0	0	0	204 125
Ecart de réévaluation	0			0	0		0		0
Réserves	18 688 261	0	0	0	47 668		0		18 735 929
Report à nouveau	10 626 217	-1 261 567	0	0	0		47 668		9 316 982
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 261 567	1 261 567	0	0	10 100	0	2 424 739	0	-2 414 639
Dotations consommables	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	352 134			0	15 000		19 597		347 538
Provisions réglementées	176 929			0	0		0		176 929
TOTAL	42 323 092	0	0	0	72 768	0	2 492 005	0	39 903 856

C. Variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS (DOTATIONS)	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense aux cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Noisy Activités sociales	8 212		4 848			3 364	3 364
ATD - Carmel de Lisieux	37 000		17 000			20 000	
ATD - Fond EDF / Atelier cuivre itinérant	3 000		3 000			0	
ATD - Fonds G. Hourdin / Projet CIPES	15 000		15 000			0	
ATD - Fonds Evolem / Projet Réussir ensemble	25 000		25 000			0	
ATD - Fonds DREETS Occitanie		5 000				5 000	
Contributions financières d'autres organismes							
MI AFD - Subvention Haïti 011021-300924	19 904		19 904			0	
Noisy - Secours Urgent Logement France	4 000		4 000			0	
Noisy - Subvention LFDC		30 000				30 000	
TAE - SAINT GOBAIN	19 225		19 225			0	
TAE - DRANCY	9 000		9 000			0	
TAE - FAPE EDF	5 238		774			4 464	
Ressources liées à la générosité du public							
FON - EMA	334 352		69 250			265 102	
FON - CIJW Baillet	454 718		150 000			304 718	
FON - Dons du Volontariat	50 000					50 000	
Noisy - Dons manuels affectés	587		587			0	
Noisy - Fondation Truffaut	5 000					5 000	5 000
VI - Projet recrutement volontaires Belgique		65 000				65 000	
ATD - Nantes		9 000				9 000	
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS							
FON (Fondation ATD QM)	1 925 902	685 715	479 007			2 132 610	
Total	2 916 137	794 715	816 595		0	2 894 257	8 364

D. Etat des créances

Créances cumulées	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		à moins d'1 an	à plus d'1 an
Avances et prêts	3 643	180	3 463
Cautions	46 596	12 126	34 470
Participations et créances rattachées	168	0	168
Dépréciations des immobilisations financières			
Avances, dépôts et cautionnements	50 406	12 306	38 100
Subventions à recevoir	650 538	650 538	0
Comptes courants associations sœurs	0	0	0
Produits à recevoir	495 207	495 207	0
Charges constatées d'avance	136 171	136 171	0
Produits à recevoir et charges d'avances	631 378	631 378	0
Fournisseurs débiteurs	21 093	21 093	0
Débiteurs divers	89 033	89 033	0
Créances reçues par legs ou donations	692 264	692 264	0
Personnel débiteur (42)	753	753	0
Org. Sociaux & à payer à l'Etat	56 298	56 298	0
Clients	160 831	160 831	0
Dépréciation de compte de tiers	-32 243	-32 243	0
Autres créances	988 029	988 029	0
Total	2 320 184	2 282 251	37 933

E. Etat des dettes

Dettes	montant	Degré d'exigibilité		
		- d'un an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts	65 462	37 024	24 113	4 325
			-	
Associations sœurs	-	-	-	
Dettes à court terme	1 618 551	1 618 551		
Dépôts et cautions	-	-	-	
Clients et comptes rattachés	765	765		
Fournisseurs	487 961	487 961	-	
Frais de Personnel à payer	500 996	500 996	-	
Etat	34 784	34 784	-	
Créditeurs divers	35 429	35 429	-	
Charges à payer	82 879	82 879	-	
Dettes fiscales et sociales	475 736	475 736	-	
Produits constatés d'avance	215 350	215 350	-	
TOTAL	1 899 362	3 274 125	24 113	4 325

F. Comptes courants Association sœurs

Associations	La Réunion		Fondation				Total	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Volontariat								
Mvt ATD QM								
Terre et Homme								
Fondation								
Noisy								
Mvt International								
La Réunion								
TAE								
Total	-	-			-	-	-	-

G. Valeurs mobilières de placement

		Valeur initiale des placements	Provisions cumulées	Valeur nette comptable	Valeur Boursière
Fondation	ATD - Fonds Pictet	13 504 348		13 504 348	14 564 351
	Contrats de capitalisation	3 500 000		3 500 000	3 694 801
	Autres	41 579		41 579	47 057
Volontariat	ATD fonds	3 162 193	2 044	3 160 149	3 221 876
	Autres	5 503		5 503	5 550
Noisy	ATD fonds				
	Autres	131 467		131 467	131 467
Total	ATD Fonds	16 666 541	2 044	16 664 497	17 786 228
	Contrats de capitalisation	3 500 000	0	3 500 000	3 694 801
	Total Autres	178 548	0	178 548	184 074
	Total	20 345 090	2 044	20 343 046	21 665 103

Quand la valeur boursière à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable, aucune plus value n'est comptabilisée.

Plus-values latentes	
Fondation	1 260 283
Volontariat	61 775
Total	1 322 057

H. Engagements hors bilan

Engagements reçus

Les legs acceptés et non encore soldés sont désormais comptabilisés dans les comptes à l'exception de ceux qui concernent des assurances vies

Legs en Assurances Vies

Stock au 31/12/2023 : 34 724 €

Engagements donnés

Retraite des personnels : 78 735 €

- Mt France

Salariés volontaires : 60 193 €

Salariés solidaires : 9 252 €

Pers. Ass. A. Micard : 9 291 €

I. Etat des provisions

Nature des provisions / associations		A l'ouverture de l'exercice	Reprises	Dotations	A la clôture de l'exercice
Provisions pour dépréciation des stocks					
	Mouvement ATD Quart Monde	38 641	38 641	28 551	28 551
Total		38 641	38 641	28 551	28 551
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers					
Noisy	Usagers et comptes rattachés	32 132			32 132
Noisy	Dépréciation des autres comptes débiteurs	111			111
TAE		7 377	7 377		0
Total		39 620	7 377	0	32 243
Provisions pour dépréciation des immobilisations					
	Noisy : provisions pour dépréciation immo financières	2 631	2 631	2 597	2 597
Total		2 631	2 631	2 597	2 597
Provisions réglementées					
Noisy		176 929			176 929
Total		176 929	0	0	176 929
Provisions pour risques et charges					
	Fondation	300 000			300 000
	Mouvement ATD Quart Monde	18 000	18 000	13 000	13 000
Noisy		35 851	1 712		34 139
Total		353 851	19 712	13 000	347 139
	SOUS-TOTAL	611 672	68 361	44 147	587 459
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières					
	Volontariat	101 214	99 170		2 044
Total		101 214	99 170	0	2 044
	TOTAL	712 886	167 531	44 147	589 503

J. Legs, donations et assurances-vie

PRODUITS		Montants
	Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 049 483,47
	Biens, dettes et provisions provenant de legs ou donations	1 254 859,11
	Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	358 611,83
	Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
	Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	479 006,88
CHARGES		Montants
	Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	368 619,14
	Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
	Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	685 714,51
	SOLDE	2 087 627,64